

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 31 (1969)
Heft: 5

Rubrik: 2 véhicules agricoles + 1 plaque de contrôle = quelle prime d'assurance r. c.?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2 véhicules agricoles + 1 plaque de contrôle = quelle prime d'assurance r. c. ?

Un agriculteur du Gros-de-Vaud nous écrit:

«Pour l'exploitation de mon domaine, j'utilise un tracteur et une moissonneuse-batteuse. Je n'ai qu'une plaque pour ces deux véhicules. Je suis assuré au million et je paie une prime annuelle de base de Fr. 173.— (bonus non déduit).

Mon voisin, qui a le même tracteur que moi et qui est assuré pour les mêmes garanties, m'a dit qu'il versait Fr. 127.— par an à son assureur.

Je ne comprends pas pourquoi ma prime est plus élevée que la sienne. Je crois savoir qu'un automobiliste qui a deux voitures, mais avec un seul jeu de plaques interchangeable, ne paie qu'une prime: celle relative à la plus puissante de ses deux autos. Le fait qu'il circule alternativement avec l'une ou l'autre de ses voitures n'entraîne aucune majoration de prime.

Pourquoi n'en est-il pas de même lorsqu'il s'agit, non pas de deux voitures de tourisme, mais de deux véhicules agricoles?»

Comme cette question nous a été posée plusieurs fois, nous pensons qu'il vaut la peine de publier ici la réponse donnée à notre correspondant.

Cher Monsieur,

Le problème que vous posez est très intéressant.

Lorsqu'un seul jeu de plaques sert à deux voitures, celles-ci ne peuvent pas être employées en même temps: elles ne peuvent circuler qu'alternativement, à tour de rôle.

Il en va tout autrement lorsqu'il s'agit de deux véhicules agricoles: ils peuvent être utilisés simultanément et créer simultanément des risques, l'un (muni de la plaque) sur la voie publique, l'autre (sans plaque) sur le domaine.

Contrairement à ce qui se passe pour des voitures, les deux véhicules sont couverts simultanément par l'assurance de responsabilité civile.

Prenons un exemple: il se pourrait qu'un matin vous fixiez votre plaque sur votre moissonneuse-batteuse afin de pouvoir la conduire jusqu'au champ à moissonner, puis, qu'une fois cette machine sur place, vous enleviez la plaque de contrôle et chargiez un de vos employés de la rapporter à la ferme et de la fixer au tracteur au moyen duquel, en attelant votre remorque, il devra conduire du bétail à la gare la plus proche.

Dans ce cas, votre assurance couvre simultanément:

1) votre responsabilité civile qui pourrait être mise en cause si le conducteur, circulant avec votre tracteur sur la voie publique, est impliqué dans un accident de circulation;

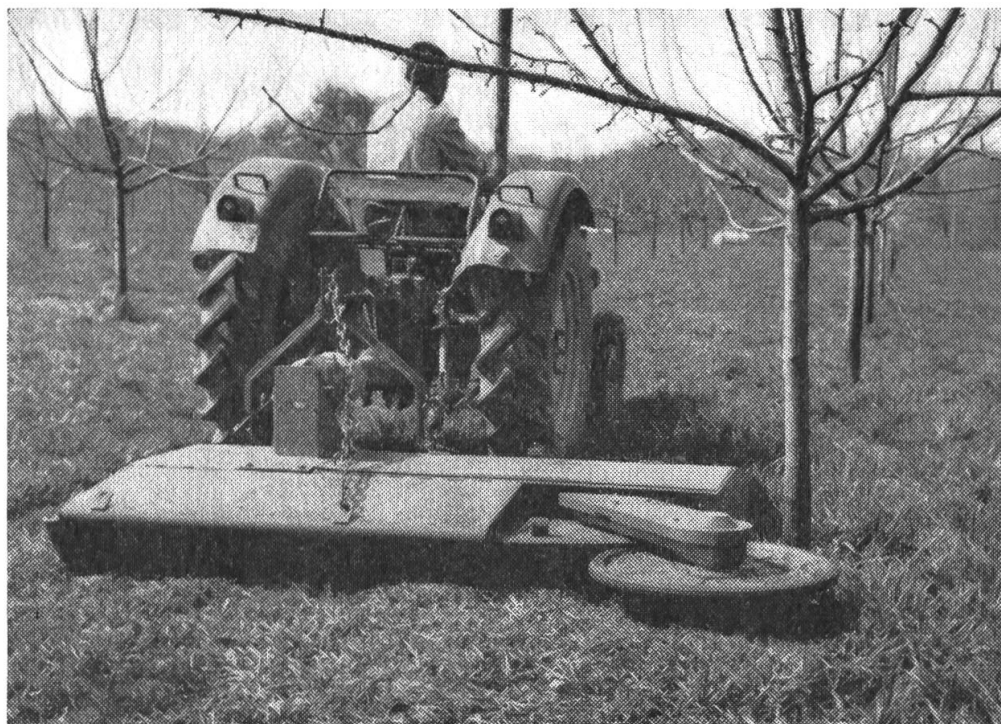
2) et, sous certaines conditions, votre responsabilité civile découlant de l'utilisation de la moissonneuse si un accident se produit pendant les travaux de moissonnage.

On voit bien qu'il y a double couverture. Il est normal, par conséquent, que votre assurance vous demande pour vos deux véhicules agricoles utilisés avec une seule plaque:

- | | |
|---|-----------|
| 1) la prime relative à votre tracteur: | Fr. 127.— |
| 2) et le 50 % de la prime relative à votre moissonneuse-batteuse, à savoir: la moitié de Fr. 92.— | Fr. 46.— |
| | <hr/> |
| | Fr. 173.— |

Nous espérons avoir ainsi répondu à votre question.

Mutuelle Vaudoise Accidents



**H
U
M
U
S**

La faucheuse robuste «mulching» à usages multiples

- pour faucher l'herbe dans l'interligne
- pour broyer les bois de taille et les pailles de blé et de maïs

Modèles de 0,85 à 4,00 m. de largeur de travail

Foire suisse de la
Machine Agricole
Berthoud
10.—15. 4. 1969

Distributeur exclusif pour la Suisse:

PLUMETTAZ S.A. 1880 **BEX**
fabrique de machines (025) 5 26 46

7 CV seulement

- D'après les tests officiels de la Station agricole de Marcelin sur Morges, la faucheuse rotative RM 165 Klausing ne demande que 7 CV par mètre de largeur de coupe.
- Grand rendement en surface grâce à la vitesse de fauchage.
- Seulement 2 rotors tournant à 1600T/min pour une largeur de travail de 165 cm.
- Dépose d'un andain idéal permettant le passage des roues de tracteur et de l'autochargeuse sans risque d'encraser de fourrage.
- Remplacement très facile des 8 couteaux.

La faucheuse rotative pour votre exploitation.

Solidité Rapidité Economique Approuvée par l'IMA

FAUCHEUSE ROTATIVE KLAUSING



MATRA ZOLLIKOFEN

Envoyez moi sans engagement
le prospectus et le prix courant
pour la faucheuse rotative Klausing.

3052 Zollikofen BE, Tél. 031 57 36 36
1400 Yverdon VD, Tél. 024 222 73

Nom et Adresse
